

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 16 OCTOBRE 2009**

**COMMUNICATION SUR LA RENTREE DES CLASSES 2009 – 2010**

Pour l'année scolaire 2009-2010, les écoles communales accueillent 919 enfants répartis en 12 classes de maternelles (310 élèves) et 24 classes élémentaires (609 élèves). Cet effectif est en diminution par rapport à l'année 2008/2009, ce qui a occasionné une fermeture de classe en élémentaire et une en maternelle. Cependant, on peut constater, malgré ces deux fermetures, des effectifs de classes peu élevés. 688 collégiens ont également fait leur rentrée cette année au collège A. Maurois.

39 enseignants sont actuellement en poste dans les écoles maternelles et élémentaires.

Certains directeurs d'écoles ont eu la possibilité de conserver dans leur établissement les personnes en « Contrat d'Avenir » afin de les aider dans leurs tâches administratives ou auprès d'enfants handicapés.

L'école et la commune sont à Epinau des partenaires privilégiés.

Ainsi, la ville a affecté en 2009 à l'action scolaire et périscolaire des moyens importants tant en fonctionnement qu'en investissement. Avec 2,097 M€, les dépenses de fonctionnement représentent 16 % du budget de fonctionnement de la ville et celles d'investissement s'élèvent à 0,253 M€ afin d'assurer :

- les charges de fonctionnement liées aux bâtiments (entretien, réparations, chauffage, éclairage, nettoyage),
- l'acquisition et l'entretien du mobilier scolaire et matériel collectif d'enseignement,
- la mise à disposition d'agents spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), la ville attribue une ATSEM par classe dans chaque école maternelle.

Ce budget se répartit de la façon suivante :

➤ **La dotation scolaire**

Chaque établissement maternel et élémentaire reçoit une dotation de 61 € par enfant inscrit. Cette dotation permet aux enseignants d'acquérir les livres et les fournitures scolaires, de renouveler le mobilier et d'équiper les classes en matériel audio, vidéo, informatique..., étant précisé que le matériel de reprographie et les abonnements Internet haut débit sont pris en charge directement par la commune.

➤ **Les classes de découverte**

Tous les ans, la municipalité permet aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires d'organiser des séjours en classe transplantées ou d'organiser des classes de découverte sans nuitée pour les écoles maternelles.

Une enveloppe budgétaire est attribuée à chaque établissement, selon le mode de calcul suivant :  
Nbre d'élèves inscrits x 2.5 jours de séjours x 43,33 €.

Cette enveloppe comprend le transport, l'hébergement, les activités et les indemnités aux enseignants.

### ➤ **Dotation aux coopératives scolaires**

Afin de compléter l'apport financier des familles aux coopératives scolaires, la municipalité alloue une somme de 140,61 € par classe de maternelle et élémentaire.

Mais il existe de multiples autres services et équipements...

A côté des obligations légales de la commune en matière d'enseignement, la ville d'Epinay sur Orge va bien plus loin en ayant choisi de développer d'autres services contribuant à enrichir l'offre d'enseignement tels que :

#### ▪ **Organisation de l'aide personnalisée dans le premier degré**

Dans le cadre de l'aide personnalisée mise en place par le Ministère de l'Education Nationale à la rentrée 2008, la municipalité a réaménagé le temps de restauration et les activités liées à la pause méridienne, afin d'assurer le bon déroulement de ce dispositif, et d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

#### ▪ **Accompagnement à la scolarité**

La municipalité avec le concours des enseignants des écoles élémentaires a mis en place un accompagnement post-scolaire depuis la rentrée 2003 afin d'aider les enfants qui rencontrent quelques difficultés scolaires.

Le financement de ce projet est pris en charge par le CCAS de la ville.

#### ▪ **Accueil des enfants handicapés en milieu scolaire**

Depuis plusieurs années, la Municipalité aide au recrutement des Auxiliaires de Vie Scolaire en proposant à l'Inspection Académique de l'Essonne des Spinoliens intéressés par ces emplois. La dotation scolaire s'élève à la somme de 100,00 € par enfant inscrit pour permettre l'acquisition du matériel scolaire spécifique à leur handicap.

#### ▪ **Stage de remise à niveau**

La commune met à la disposition de l'Education Nationale des locaux afin de pouvoir accueillir les stages de remise à niveau des enfants du cycle 3 pendant les vacances scolaires.

#### ▪ **Prévention dentaire**

La municipalité prend tous les ans à sa charge le financement de la prévention dentaire dans les écoles élémentaires de la ville. En effet, 630 enfants environ sont examinés chaque année par un dentiste.

#### ▪ **Prévention routière**

La Prévention Routière sensibilise les élèves de CM2 aux dangers de la route en mettant l'accent sur l'apprentissage et le respect du Code de la Route. La municipalité prend à sa charge le financement de cette action préventive.

#### ▪ **Caisse des Ecoles**

La Caisse des Ecoles, établissement public, a pour vocation première l'entraide familiale. Chaque année la municipalité dote la Caisse des Ecoles d'une enveloppe budgétaire et participe au financement d'un spectacle offert à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

En 2008, l'ensemble « dotation et spectacle » représentait un montant de 8 042 €.

En outre, la Caisse des Ecoles subventionne les coopératives scolaires. (En 2008, le montant alloué s'élevait à la somme de : 11 997 €.

#### ▪ **Dotation Collège A. Maurois**

Bien que le collège soit sous la responsabilité financière du Conseil Général, la commune verse une subvention à deux associations du Collège : le foyer regroupant les activités proposées à la pause

méridienne (philatélie, ping-pong, ateliers...) et l'association sportive UNSS proposant des activités sportives aux collégiens, pour un coût global de 780 € + 328 € = 1 108 €.

▪ **Le service de restauration scolaire**

Chaque école possède son propre restaurant scolaire où les enfants sont accueillis sans pré inscription.

▪ **Les activités péri et post scolaires et les activités de la pause méridienne**

La commune participe activement à la vie périscolaire avec l'organisation des accueils pré et post scolaires et des animations de la pause méridienne, la gestion des accueils de loisirs maternels et primaires, l'organisation de colonies de vacances et le suivi des actions du Conseil Municipal d'Enfants. L'ensemble de ces prestations est géré par des équipes d'animateurs de qualité dont l'action est très appréciée des familles.

Au-delà des aides financières, la commune participe activement à la vie sportive des jeunes spinoliens en organisant, en partenariat avec les écoles des manifestations sportives :

▪ **Le cross des écoles, le cross du collège et les journées d'athlétisme**

▪ **Natation**

La commune, via une convention avec la ville de Longjumeau, permet aux élèves des classes de CE1 des écoles élémentaires de se rendre à la piscine pour des séances de natation.

L'été 2009 a également été témoin de nombreux travaux réalisés dans les écoles :

- Rénovation complète de la dernière salle de classe de l'école maternelle Paul Valéry, réfection du bitume de la cour de l'école,
- Remplacement des gouttières et des descentes pluviales des deux bâtiments de l'école élémentaire P. Valéry, mise en conformité des eaux pluviales de l'école, réfection du bitume de la cour, traçage des jeux de cour,
- Mise en conformité des parois coupe-feu des deux couloirs de l'école élémentaire Albert Camus, réfection de l'escalier de secours extérieur,
- Travaux d'étanchéité des châteaux et rénovation du hall central de l'école maternelle des Templiers, ainsi que le remplacement des dalles de faux-plafond et des spots d'éclairage du hall d'entrée, suppression du bac à sable et aménagement des espaces verts,
- Création d'une aire de jeux dans la cour des petits de l'école maternelle Albert Camus,
- Acquisition de matériels pour les offices des restaurants.